

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 novembre 2013 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

13/11/379 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

AJOUT :

3.5 Comité et/ou Conseil d'administration – CIT la Presqu'Île et Transport Soleil – Désignation

ADOPTÉE

13/11/380 PROCÈS-VERBAL -ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE

13/11/381 MAIRE SUPPLÉANT - DÉSIGNATION**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Taillefer, pour agir à titre de Maire suppléant pour la période du 12 novembre 2013 au 11 mars 2014, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c.C-19).

ADOPTÉE**13/11/382 FORMATION - NOUVEAUX ÉLUS - AUTORISATION DE PARTICIPATION****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER monsieur le conseiller Kim Comeau à s'inscrire à un trio de formation donné par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les nouveaux élus municipaux incluant la formation obligatoire sur l'Éthique et la déontologie prévue par l'article 15 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale.

QUE les frais inhérents à ces 2 journées de formation soient assumés par la Ville.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE**13/11/383 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - DÉPÔT**

CONFORMÉMENT à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire Marc Roy fait lecture du rapport sur la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot et en dépose copie au conseil.

13/11/384 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE - PUBLICATION

CONSIDÉRANT le 6^e alinéa de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes en vertu duquel le conseil municipal est habilité de décréter un moyen alternatif à la distribution obligatoire du rapport du maire à chaque adresse civique.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉCRÉTER qu'au lieu de cette distribution, le texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

13/11/385 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION - CIT LA PRESQU'ÎLE ET TRANSPORT SOLEIL - DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville pour représenter la Ville de L'Île-Perrot en tant que membre du conseil intermunicipal de Transport de la Presqu'Île et sur le conseil d'administration de la corporation Transport Soleil Inc.

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Kim Comeau en tant que délégué substitut.

ADOPTÉE

13/11/386 PANNEAUX AUTOROUTIERS - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) détient la pleine juridiction en matière de signalisation sur le bord des routes numérotées;

CONSIDÉRANT la nécessité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'identifier la région avec des panneaux d'accueil en bordure des routes;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée au Québec pour les véhicules en provenance de l'Ontario, l'Ouest canadien et les visiteurs et touristes en provenance des États-Unis;

CONSIDÉRANT que près de 80 % des marchandises expédiées vers ou en provenance de l'Ontario et aux États-Unis transitent par le territoire;

CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif du 12 juin 2013 numéro CA 13-06-12-07 mandatant le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'évaluer la possibilité d'avoir des panneaux autoroutiers conformes à ceux installés par le MTQ.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPUYER la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministère des Transport du Québec (MTQ) d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC et à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DE SOLLICITER l'appui de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et du député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, relativement à cette requête.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à chacune des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

ADOPTÉE

13/11/387 MANDAT – YVON BOULANGER CRHA – SERVICE DE RECRUTEMENT**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER le mandat donné à monsieur Yvon Boulanger, conseiller sénior en recherche de cadres, pour des services de recrutement en vue de combler le poste de Directeur des travaux publics.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 17 054,65 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-160-00-416.

ADOPTÉE**13/11/388 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER les amendements budgétaires effectués par la trésorière durant la période comprise entre le 18 avril 2013 et le 16 octobre 2013 et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE**13/11/389 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2013****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 octobre 2013, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 856 092,68 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2013.

ADOPTÉE**13/11/390 ÉTATS COMPARATIFS 2013 – SECOND SEMESTRE - DÉPÔT**

DÉPÔT par la trésorière des états comparatifs du second semestre de l'exercice financier 2013, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

13/11/391 ACTIF IMMOBILIER - LOTS 4 885 810 (RUE DES LILAS) ET 4 885 809 (PARC) - LES COURS VALOIS - CESSION

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire « Les Cours Valois »;

CONSIDÉRANT le certificat d'acceptation finale des travaux émis par la firme CDGU ingénierie Urbaine.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la cession faite par « Groupe Sylvain Farand Inc. » représenté par monsieur Alain Charlebois, des lots connus et désignés comme étant le lot 4 885 810, pour fins de rue (rue des Lilas), y compris le réseau d'aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, services latéraux, fondation de rue, pavage, bordures de béton et éclairage et le lot 4 885 809, pour fins de parc, tous deux étant du cadastre du Québec, circonscription de Vaudreuil.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire en conséquence.

QUE les frais et honoraires inhérents soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE

13/11/392 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2013-13 INV - TRACTEUR DÉNEIGEUR À TROTTOIR AVEC ACCESSOIRES - TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 7 octobre 2013 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour l'achat d'un tracteur déneigeur à trottoir avec accessoires au fournisseur « Le Groupe Agritex Inc. » sis au 1016-200, chemin Olivier, Québec, Québec, G7A 2M7, au coût de 76 495 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} octobre 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 84 125,37 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

13/11/393 ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2013-14 INV - FOURNITURE DE DEUX ENTRAÎNEMENTS À FRÉQUENCE VARIABLE DE 60 HP - USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 7 octobre 2013 et l'analyse de celles-ci;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture de deux entraînements à fréquence variable de 60 HP au fournisseur « SGM Automation Inc. » sis au 1885, boulevard Mgr. Langois, Valleyfield, Québec, J6S 1C2, au coût de 27 990 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 3 octobre 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 30 782 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 634.

ADOPTÉE

13/11/394 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 645 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 645 intitulé : «Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles ».

ADOPTÉE

13/11/395 APPEL D'OFFRES - ARROSAGE ET DÉNEIGEMENT DE PATINOIRES ET GLISSADES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la greffière à procéder à un appel d'offres public pour l'arrosage et déneigement de patinoires et glissades.

DE PRENDRE ACTE de l'estimation établie conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

13/11/396 APPEL D'OFFRES - MANUTENTION, TRANSPORT, VALORISATION ET/OU ÉLIMINATION DES BOUES DÉSHYDRATÉES DE L'USINE D'ÉPURATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la greffière à procéder à un appel d'offres public pour la manutention, transport, valorisation et/ou élimination des boues déshydratées de l'usine d'épuration.

DE PRENDRE ACTE de l'estimation établie conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

13/11/397 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 642-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Michelle L. LeCavalier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 642-1 modifiant le règlement sur les tarifs relatifs à la réglementation d'urbanisme.

13/11/398 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 646 - IMPOSITION DE TAXES, DE TARIFICATIONS ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Marcel Rainville à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 646 relatif à l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2014.

13/11/399 CONVENTION - EXPLOITATION D'UN SYSTÈME LOCAL DE GESTION AUTOMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE - ADDENDUM

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville un addendum à la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque en vue de modifier la durée de ladite convention.

ADOPTÉE

13/11/400 ENTENTE - COMPLEXE SPORTIF ALEXANDRE BURROWS - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Compagnie 8280959 Canada Inc. [Complexe sportif Alexandre Burrows], ci-après désignée la Société, en vertu de laquelle les Villes s'engagent à ce que l'Association de Hockey mineur de l'Île-Perrot Inc. loue et paie à la Société un certain nombre d'heures de glace au futur Complexe sportif Alexandre Burrows pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2019 et à apporter une aide et un support financier à l'Association.

ADOPTÉE

13/11/401 MANDAT – LAGACÉ ÉLECTRIQUE – INSTALLATION DE LUMIÈRES DE NOËL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER l'entreprise « Lagacé électrique Inc. » sise au 2881, rue du Meunier, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P2, pour l'installation des lumières de Noël à l'Hôtel de Ville, à la bibliothèque Guy Godin, au centre communautaire Paul-Émile-Lépine, à la caserne de sécurité incendie ainsi que sur le boulevard Don-Quichotte au coût de 10 800 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 31 octobre 2013.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 877,30 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-522.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 58 à 20 h 10.

13/11/402 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MARC ROY
 MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
 GREFFIÈRE